

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

**Arrêté du 31 janvier 2022
portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade
de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au
titre de l'année 2022**

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Marc NOLIBÉ, chargé d'études documentaires principal, conseiller technique, établissement public du château du musée et du domaine national de Versailles est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal, chef du service de la régie d'œuvres du département des objets d'art, musée du Louvre ;

- Madame Aurélie FOURNIER-MERLE, chargée d'études documentaires de 2ème classe, directrice d'école de musique, Grand Cubzaguais communauté de communes ;

- Madame Marie-Odile KLIPFEL, chargée d'études documentaires, régisseuse des collections, établissement public du Palais de la Porte Dorée.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal, chef du service de la régie d'œuvres du département des objets d'art, musée du Louvre.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 janvier 2022

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude DE MARTIN DE VIVIES